

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 1 de 8

**Résolutions adoptées à la 489e séance tenue le
31 mai 2004**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 13 septembre 2004

CU-489-2 NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Le Conseil de l'Université nomme M. Jacques Gaumont, en vertu de l'alinéa d) de l'article 8 de la Charte, membre du Conseil de l'Université pour un second mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2008.

CU-489-7.1 COMITÉ D'ÉVALUATION : PROMOTION À L'AGRÉGATION

Le Conseil de l'Université accorde la promotion à l'agrégation au 1^{er} juin 2004 à la personne dont le nom paraît à la liste A-2/489^o/645.1.1 et selon le document A-2/489^o/645 déposé aux archives.

CU-489-7.2 COMITÉ D'ÉVALUATION : PROMOTIONS À LA TITULARISATION

Le Conseil de l'Université accorde la promotion à la titularisation au 1^{er} juin 2004 aux personnes dont les noms paraissent à la liste A-2/489^o/660.1.1 et selon le document A-2/489^o/660 déposé aux archives.

CU-489-8 MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF AU STATUT DE CERTAINS
CHERCHEURS ET ATTACHÉS DE RECHERCHE

Le Conseil de l'Université modifie le *Règlement relatif au statut de certains chercheurs et attachés de recherche* pour donner suite aux nouvelles dispositions de la convention collective intervenue entre le SGPUM et l'Université de Montréal, selon le document A-2/489^o/646.1 déposé aux archives.

CU-489-9.1 COMITÉ DES PROMOTIONS : NOMINATION DE PROFESSEURS TITULAIRES

Le Conseil de l'Université procède à la nomination des personnes dont les noms paraissent au document A-2/489^o/654.1 déposé aux archives conformément aux conditions décrites dans les délibérations du Sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie reproduites au document A-2/489^o/654.1.1 déposé aux archives

CU-489-9.2 COMITÉ DES PROMOTIONS : ATTRIBUTION D'UNE PERMANENCE

Le Conseil de l'Université accorde la permanence à la personne dont le nom paraît au document A-2/489^o/655.1 déposé aux archives, conformément aux conditions décrites dans la délibération du Sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie reproduite dans le document A-2/489^o/655.1.1 déposé aux archives.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 2 de 8

**Résolutions adoptées à la 489e séance tenue le
31 mai 2004**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 13 septembre 2004

CU-489-10.1 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Conseil de l'Université nomme M. Claude Manzagol, membre du Comité exécutif pour un premier mandat d'une durée équivalente à celle de son mandat au Conseil.

CU-489-10.2 NOMINATION D'UN MEMBRE S'ADJOIGNANT AU COMITÉ DE GOUVERNANCE AU FINS DE L'ÉTUDE DES DÉCLARATIONS ANNUELLES

Le Conseil de l'Université désigne Mme Marie-France Bich, professeure titulaire à la Faculté de droit, membre du Comité de gouvernance aux fins de l'étude des déclarations annuelles, pour un mandat de quatre ans, mais ne dépassant pas la durée de son mandat au Conseil de l'Université.

CU-489-10.3 NOMINATIONS DE DIRECTEURS DE DÉPARTEMENT

Le Conseil de l'Université nomme les personnes dont les noms suivent conformément à la recommandation transmise par le Comité exécutif lors de sa 954^e séance tenue le 31 mai 2004.

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Département de géographie

COURCHESNE, M. François : directeur à compter du 1^{er} juin 2005 et pour un deuxième mandat de quatre ans, soit jusqu'au 31 mai 2009.

Département de psychologie

SABOURIN, M. Michel : directeur à compter du 1^{er} juin 2004 et pour un mandat de quatre ans, soit jusqu'au 31 mai 2008.

Département de sociologie

SALES, M. Arnaud : directeur à compter du 1^{er} juin 2004 et pour un deuxième mandat de quatre ans, soit jusqu'au 31 mai 2008.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 3 de 8

**Résolutions adoptées à la 489e séance tenue le
31 mai 2004**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 13 septembre 2004

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Département de didactique

POIRIER, Mme Louise : à compter du 1^{er} juin 2004 et pour un mandat de quatre ans, soit jusqu'au 31 mai 2008.

CU-489-10.4 DÉMISSIONS

Le Conseil accepte la démission des personnes dont les noms paraissent au document A-2/489^o/649.1 déposé aux archives, conformément à la recommandation transmise par le Comité exécutif lors de sa 953^e séance tenue le 19 mai 2004.

CU-489-10.5 NOMINATIONS DE MEMBRES À L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Le Conseil de l'Université

1. nomme, en vertu de l'article 19 k) des Statuts de l'Université, M. Daniel Boucher représentant des cadres et des professionnels à l'Assemblée universitaire pour un premier mandat échéant le 31 mai 2008;
2. nomme en vertu de l'article 19 de la Charte, M. Jean McNeil membre de l'Assemblée universitaire, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2004, mais ne dépassant pas la durée de son mandat au Conseil de l'Université.

CU-489-10.6 NOMINATIONS DE MEMBRES À LA COMMISSION DES ÉTUDES

Le Conseil de l'Université, en vertu de l'article 22.01 des Statuts, nomme membres de la Commission des études, M. Fernand A. Roberge, à titre d'officier de la Faculté des études supérieures, M. Laurent Descarries, à titre d'officier de la Faculté de médecine, M. Jean-Pierre Côté, en tant que directeur général es Bibliothèques, et M. Najib Lairini, à titre de chargé de cours, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2008.

CU-489-11 EMPRUNT PAR VOIE D'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Il est résolu :

1. d'autoriser l'Université à emprunter immédiatement une somme de quarante-cinq millions de dollars (45 000 000 \$) par voie d'émission d'obligations Série 20D

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 4 de 8

**Résolutions adoptées à la 489e séance tenue le
31 mai 2004**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 13 septembre 2004

pour les termes, aux prix et conditions, aux taux d'intérêt et sous les garanties et modalités ci-après déterminés;

2. d'autoriser l'Université, aux fins de cet emprunt, à créer, émettre, vendre et livrer des obligations Série 20D (« les obligations ») d'une valeur nominale globale de quarante-cinq millions de dollars (45 000 000 \$);
3. que les obligations :
 - a) soient datées du 4 juin 2004;
 - b) soient composées d'une première tranche d'une valeur nominale de 6 528 000 \$, portant intérêt au taux de 3,00 % l'an et venant à échéance le 4 juin 2007 (les « obligations 2007, 3,00 % »), d'une deuxième tranche d'une valeur nominale de 6 448 000 \$, portant intérêt au taux de 3,25 % l'an et venant à échéance le 4 juin 2007 (les « obligations 2007, 3,25 % »), d'une troisième tranche d'une valeur nominale de 8 105 000 \$, portant intérêt au taux de 4,10 % l'an et venant à échéance le 4 juin 2010 (les « obligations 2010, 4,10 % »), d'une quatrième tranche d'une valeur nominale globale de 8 046 000 \$, portant intérêt au taux de 4,35 % l'an et venant à échéance le 4 juin 2010 (les « obligations 2010, 4,35 % »), d'une cinquième tranche d'une valeur nominale globale de 5 367 000 \$, portant intérêt au taux de 4,90 % l'an et venant à échéance le 4 juin 2014 (les « obligations 2014, 4,90 % ») et d'une sixième tranche d'une valeur nominale globale de 10 506 000 \$, portant intérêt au taux de 5,10 % l'an et venant à échéance le 4 juin 2014 (les « obligations 2014, 5,10 % »);
 - c) soient offertes en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant et soient représentées par un certificat global entièrement nominatif pour chaque tranche d'obligations, chacun étant immatriculé au nom du propriétaire pour compte désigné par La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« CDS ») et déposé auprès de CDS à son bureau de Montréal, au bénéfice des porteurs non-inscrits des obligations et dont les intérêts respectifs dans celles-ci seront attestés par des inscriptions dans des registres; chaque certificat global sera échangeable, en certaines circonstances, pour une égale valeur nominale globale d'obligations sous forme de certificats d'obligations entièrement immatriculés en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant et comportant les caractéristiques des obligations que représentait le certificat global concerné;

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 5 de 8

**Résolutions adoptées à la 489e séance tenue le
31 mai 2004**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 13 septembre 2004

-
- d) portent intérêt à compter du 4 juin 2004, aux taux de
- | | | | | | | | |
|--------|------|---------------|---------------|---------|----|---|------------|
| 3,00 % | pour | 6 528 000 \$ | d'obligations | échéant | le | 4 | juin 2007, |
| 3,25 % | pour | 6 448 000 \$ | d'obligations | échéant | le | 4 | juin 2007, |
| 4,10 % | pour | 8 105 000 \$ | d'obligations | échéant | le | 4 | juin 2010, |
| 4,35 % | pour | 8 046 000 \$ | d'obligations | échéant | le | 4 | juin 2010, |
| 4,90 % | pour | 5 367 000 \$ | d'obligations | échéant | le | 4 | juin 2014, |
| 5,10 % | pour | 10 506 000 \$ | d'obligations | échéant | le | 4 | juin 2014, |
- payable semestriellement le 4 juin et le 4 décembre de chaque année jusqu'au paiement intégral du capital, tout versement d'intérêt en souffrance portant intérêt au même taux que celui du certificat global concerné;
- e) soient payables, en capital et intérêts, pour les obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global, par la société de fiducie ci-après désignée de la façon stipulée au certificat global et, soient payables, en capital, pour les obligations représentées par les certificats d'obligations s'il en était, sur présentation et remise du certificat d'obligation concerné à toute succursale au Canada de la Banque Nationale du Canada, au choix du porteur inscrit, et pour ce qui est du paiement des intérêts semestriels, par la société de fiducie ci-après désignée de la façon stipulée au certificat d'obligation;
- f) ne soient pas remboursables par anticipation au seul gré de l'Université, mais soient cependant achetables par elle sur le marché par soumission, de gré à gré ou par tout autre mode qu'elle estimera approprié, à tout prix n'excédant pas leur valeur nominale ou le prix de remboursement par anticipation, s'il en est, les intérêts courus et les frais d'achat;
4. que les certificats globaux et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange des certificats globaux, soient signés, au nom de l'Université, par l'un ou l'autre du Vice-recteur exécutif, du Directeur des finances ou du Secrétaire général, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement; ces signatures pouvant être remplacées par un fac-similé imprimé, gravé ou autrement reproduit qui aura le même effet qu'une signature manuscrite; que les certificats globaux et les certificats d'obligations, s'il en était, comportent de plus un certificat de la société de fiducie ci-après désignée, sous la signature manuscrite de l'un de ses représentants autorisés;
5. de désigner Société de fiducie Computershare du Canada, société de fiducie ayant son principal établissement au Québec à Montréal, à titre de fiduciaire pour les porteurs d'obligations;
6. d'approuver la désignation, faite par le ministre des Finances du Québec, agissant comme mandataire de l'Université, de M^e Marc Rochefort, de Desjardins Ducharme Stein Monast, société en nom collectif, de Montréal, pour agir comme conseiller juridique pour préparer et réviser la documentation pertinente et pour

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 6 de 8

**Résolutions adoptées à la 489e séance tenue le
31 mai 2004**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 13 septembre 2004

émettre un avis juridique sur la validité de l'emprunt et l'émission des obligations et sur la validité de leur garantie;

7. d'autoriser le ministre des Finances du Québec à désigner un imprimeur pour imprimer les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange des certificats globaux;
8. de prier le ministre de l'Éducation du Québec d'accorder à l'Université, au nom du gouvernement, une ou plusieurs subventions, payables sur les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement, pour pourvoir au paiement des obligations en capital et intérêts et le cas échéant, pour pourvoir au paiement des frais et des dépenses afférents à l'emprunt;
9. de constituer une fiducie d'utilité privée au bénéfice des porteurs d'obligations et de charger la société de fiducie précitée de veiller à l'affectation de la créance visée ci-dessous, à l'administration du patrimoine fiduciaire et à l'application de la convention de fiducie supplémentaire;
10. de garantir les obligations par le transfert à un patrimoine fiduciaire détenu par la société de fiducie de la créance que représente pour l'Université la subvention qui sera accordée à l'Université par le ministre de l'Éducation du Québec, au nom du gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement des obligations en capital et intérêts étant entendu que ni l'Université ni la société de fiducie ne pourront exiger que les sommes devant être déposées auprès du ministre des Finances du Québec pour former un fonds d'amortissement leur soient remises par le ministre des Finances du Québec avant le 4 juin 2007 pour 2 022 000 \$, avant le 4 juin 2010 pour 4 704 000 \$ et avant le 4 juin 2014 pour 6 350 000 \$;
11. d'accepter que le produit de la vente des obligations soit remis à la société de fiducie pour être utilisé par cette dernière, pour le bénéfice de l'Université, conformément aux directives de n'importe lequel du ministre de l'Éducation du Québec, du sous-ministre ou d'un membre du personnel du ministère de l'Éducation du Québec autorisé, dans ce dernier cas, par règlement du gouvernement adopté en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Éducation* (L.R.Q., c. M-15.1);
12. d'approuver le projet de convention de fiducie supplémentaire, dont un exemplaire est soumis à cette assemblée, et d'autoriser l'un ou l'autre du Vice-recteur exécutif, du Directeur des Finances ou du Secrétaire général, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, pour et au nom de l'Université, à signer la convention de fiducie supplémentaire à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à consentir à ce que le prix de vente des obligations soit reçu par la société de fiducie et à poser tous actes et à signer tous autres documents qu'ils jugeront, dans leur seule discrétion, nécessaires ou

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 7 de 8

**Résolutions adoptées à la 489e séance tenue le
31 mai 2004**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 13 septembre 2004

utiles pour donner plein effet aux présentes;

13. d'autoriser ces mêmes personnes à livrer les certificats globaux et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange des certificats globaux à la société de fiducie pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tous documents nécessaires à cette fin et à leur livraison définitive à CDS ou, le cas échéant, selon les instructions de CDS;
14. d'assumer, sur le produit de l'emprunt, tous les déboursés, honoraires, frais et dépenses encourus aux fins des présentes, avant comme après la présente résolution, y compris les honoraires et frais des conseillers juridiques, les honoraires initiaux de la société de fiducie et, le cas échéant, les frais d'impression de l'imprimeur pour les certificats d'obligations qui pourraient être émis en échange des certificats globaux, le tout suivant la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec;
15. de payer, sur les revenus courants de l'Université, les honoraires annuels de la société de fiducie en conformité de la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec;
16. d'autoriser l'émission d'une circulaire d'offre relative à ces obligations;
17. de ratifier, sous réserve de l'octroi par le ministre de l'Éducation du Québec de la subvention requise pour payer les obligations en capital et intérêts, la vente des obligations faite par le ministre des Finances du Québec à titre de mandataire de l'Université,
 - a) à un premier groupe de preneurs fermes composé de Valeurs mobilières Desjardins inc., Financière Banque Nationale Inc., Marchés mondiaux CIBC inc., Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc., Scotia Capitaux Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., La Corporation Canaccord Capital et MCA Valeurs mobilières Inc. et représenté par Valeurs mobilières Desjardins inc., au prix de 98,85 % pour une valeur nominale de 6 528 000 \$ en ce qui concerne les obligations 2007, 3,00 %, au prix de 98,25 % pour une valeur nominale de 8 105 000 \$ en ce qui concerne les obligations 2010, 4,10 % et au prix de 98,09 % pour une valeur nominale de 5 367 000 \$ en ce qui concerne les obligations 2014, 4,90 % en plus, dans chaque cas, les intérêts courus le cas échéant;
 - b) à un deuxième groupe de preneurs fermes composé de Valeurs mobilières Desjardins inc., Financière Banque Nationale Inc., Marchés mondiaux CIBC inc., Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc., Scotia Capitaux Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., La Corporation Canaccord Capital et MCA Valeurs mobilières Inc. et représenté par Valeurs mobilières Desjardins inc., au prix de 98,81 % pour une valeur nominale de

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 8 de 8

**Résolutions adoptées à la 489e séance tenue le
31 mai 2004**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 13 septembre 2004

6 448 000 \$ en ce qui concerne les obligations 2007, 3,25 %, au prix de 98,26 % pour une valeur nominale de 8 046 000 \$ en ce qui concerne les obligations 2010, 4,35 % et au prix de 98,22 % pour une valeur nominale de 10 506 000 \$ en ce qui concerne les obligations 2014, 5,10 % avec, en plus, dans chaque cas, les intérêts courus le cas échéant.

Le secrétaire général,
Michel Lespérance